

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUILLET 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rapport annuel 2008
sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des
déchets**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 juillet 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 17 juillet 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 juin 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des
Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur BAZIN d'ORO à Madame MAUVAGE
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur BLANC à Monsieur QUÉMARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 09 E 06

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté chaque année par le Maire au Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et assimilés
pour l'année 2008

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	5
1.1 Présentation et statistiques	5
1.2 Compétences exercées par la Ville en matière de gestion des déchets	5
1.3 Historique de la gestion des déchets à Saint-Germain-en-Laye	6
2. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE	7
2.1 Quelques définitions	7
2.2 Les secteurs de collecte	8
2.3 La collecte des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)	8
2.3.1 La collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés (PAP)	8
2.3.1.1 Mode de présentation des déchets collectés en porte à porte (PAP)	8
• Les déchets incinérables, les emballages/journaux/magasines et le verre alimentaire	8
• Les objets encombrants et les déchets verts	9
2.3.1.2 Organisation de la collecte en porte à porte (PAP)	10
2.3.2 La collecte en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés (AV)	11
2.3.3 Tonnages des flux de déchets ménagers et assimilés (PAP + AV)	12
2.3.4 Tonnages des déchets triés par le Centre de Tri	14
2.4 La collecte des déchets déposés à la déchetterie	17
2.4.1 Catégories et modalités d'évacuation des déchets acceptés	18
2.4.1.1 Les déchets acceptés en continu	18
2.4.1.2 Cas particulier des déchets toxiques ménagers	19
2.4.1.3 Cas particulier des textiles usagés	19
2.4.1.4 Cas particulier des bouteilles de gaz vides	20
2.4.2 Tonnages des déchets acceptés à la déchetterie	21
2.4.2.1 Les déchets acceptés en continu	21
2.4.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages	24
2.4.2.3 Cas particulier des textiles usagés	24
2.5 La collecte des déchets issus des activités de la collectivité	25
2.5.1 Types de déchets collectés	25
2.5.2 Tonnage des déchets collectés	25
3. INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS	26
3.1 Le traitement des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)	26
3.1.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés (PAP + AV)	26
3.1.2 Détails des filières de valorisation des déchets en sortie de centre de tri	27
3.2 Traitement des déchets collectés à la déchetterie	27
3.2.1 Traitement des déchets acceptés en continu	27
3.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages	28
3.2.3 Cas particulier des textiles usagers	28
3.2.4 Cas particulier des bouteilles de gaz et extincteurs	28
3.3 Mode de traitement des déchets non produits par les ménages	29
Type de déchets	29

4. INDICATEURS TECHNIQUES DES FLUX DE DECHETS PARTICULIERS	30
4.1 La gestion des déchets des infirmiers	30
4.2 La gestion des déchets issus de la Fête des Loges	30
4.2.1 Collecte des déchets	30
4.2.2 Tonnages et traitement des déchets	30
4.3 Les déchets produits par les Gens du Voyage	31
5. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION DES DECHETS DES PROFESSIONNELS	32
5.1 Modalité de gestion des déchets	32
5.2 Modalité d'application de la redevance spéciale	32
5.2.1 Facturation de la redevance spéciale	32
5.2.2 Evolution des recettes	33
6. BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS	34
6.1 Bilan des dépenses	34
6.1.1 Dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville	34
6.1.2 Dépenses liées aux coûts de communication	35
6.1.3 Dépenses liées au fonctionnement des services	35
6.2 Bilan des recettes	36
6.3 Coût réel de la filière de collecte des emballages recyclables	37
6.4 Coût réel de la gestion des déchets déposés à la déchetterie	38
7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE	40

Index des tableaux

Tableau n° 1. : Présentation de la commune de Saint-Germain-en-Laye (78).....	5
Tableau n° 2. : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU.....	5
Tableau n° 3. : Présentation des modèles de bacs existants	9
Tableau n° 4. : Dotations des ménages et professionnels pour les déchets incinérables et recyclables	9
Tableau n° 5. : Organisation de la collecte en porte à porte.....	10
Tableau n° 6. : Organisation de la collecte en apport volontaire.....	11
Tableau n° 7. : Tonnage des déchets collectés par la Ville (PAP + AV)	12
Tableau n° 8. : Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri.....	14
Tableau n° 9. : Horaires d'ouverture de la déchetterie.....	17
Tableau n° 10. : Evaluation du nombre de déposants à la déchetterie	17
Tableau n° 11. : Déchets acceptés à la déchetterie en continu	18
Tableau n° 12. : Organisation de la collecte des déchets toxiques des ménages.....	19
Tableau n° 13. : Organisation de la collecte des textiles usagers.....	19
Tableau n° 14. : Organisation de la collecte des bouteilles de gaz et des extincteurs	20
Tableau n° 15. : Tonnages des déchets déposés à la déchetterie en continu	21
Tableau n° 16. : Tonnages des déchets toxiques des ménages.....	24
Tableau n° 17. : Tonnages des textiles usagés collectés	24
Tableau n° 18. : Catégories des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville.....	25
Tableau n° 19. : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville	25
Tableau n° 20. : Mode de traitement des déchets collectés (PAP + AV)	26
Tableau n° 21. : Modes de traitements des déchets recyclables.....	27
Tableau n° 22. : Modes de traitement des déchets collectés à la déchetterie	27
Tableau n° 23. : Economies de traitement liées à la collecte des textiles usagers.....	28
Tableau n° 24. : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité.....	29
Tableau n° 25. : Volume des déchets des infirmiers collectés en 2008.....	30
Tableau n° 26. : Tonnages des déchets issus de la Fête des Loges	30
Tableau n° 27. : Tonnages et coûts des déchets produits par les Gens du Voyage	31
Tableau n° 28. : Tarifs appliqués en 2007 et 2008.....	33
Tableau n° 29. : Evolution des recettes D.B.I.C.	33
Tableau n° 30. : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville.....	34
Tableau n° 31. : Bilan des recettes	36
Tableau n° 32. : Montants moyens annuels des reprises par matériaux	37
Tableau n° 33. : Coût réel de la filière Eco-Emballages	37
Tableau n° 34. : Coût réel de la gestion des déchets déposés à la déchetterie.....	38

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1 Présentation et statistiques

Saint-Germain-en-Laye, est la plus vaste commune du département des Yvelines (3^{ème} au niveau de la région Ile-de-France), où résident 43 015 habitants (INSEE 2006) sur une superficie de 4 827 hectares, dont 3 526 de forêt domaniale. Ville d'histoire au riche passé, son centre-ville comporte un secteur sauvegardé de 65 hectares.

Cette sous-préfecture de l'ouest parisien (19 km la séparent de Notre Dame à vol d'oiseau), est limitrophe des communes de Fourqueux (au sud-ouest), Mareil-Marly (au Sud-Est), Le Pecq (à l'est) et Mesnil-le-roi et Achères (au nord). Elle est desservie par l' A14 au nord et la RN 13 qui la traverse d'est en ouest. Par ailleurs, elle est en bout de ligne du RER A qui la relie à Boissy-saint-Léger en traversant Paris via, notamment, les stations « La Défense » et « Charles de Gaulle – Etoile ». De plus, une nouvelle ligne, gérée par la S.N.C.F, relie Saint-Germain-en-Laye à Noisy-le-Roi, il s'agit de la ligne de la Grande Ceinture.

Tableau n° 1. : Présentation de la commune de Saint-Germain-en-Laye (78)

Population 1999	Population 2006	Δ	Taux d'habitat vertical	Nombre de foyers	Nombre de professionnels et commerces	Nombre de maisons individuelles avec jardin
40 162	43 015	+7,10 %	70 %	17 500	1 800	2 900

Remarques :

Le nombre de foyers fiscaux soumis à la taxe d'habitation pour l'année 2008 s'élève à 18 189

Le nombre de foyers fiscaux assujettis à la taxe foncière, pour l'année 2008, s'élève à 12 925

1.2 Compétences exercées par la Ville en matière de gestion des déchets

Depuis le 6 décembre 1983, la commune de Saint-Germain-en-Laye est adhérente du S.I.D.R.U. (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des résidus Urbains). Le syndicat a acquis la compétence du traitement avec la mise en service de l'usine d'incinération « AZALYS », en décembre 1998. En 2005, le S.I.D.R.U. a pris en charge la compétence du traitement des emballages ménagers triés par les habitants (flaconnages en plastique, boîtes aluminium, boîtes métalliques, aérosols, verres, journaux, magazines...), des encombrants et des déchets verts. Cependant, la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'occupe du traitement des déchets de la déchetterie et des textiles usagers.

Tableau n° 2. : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU

Déchets / Compétences	Ordures ménagères		Verre		Journaux magazines		Emballages, journaux magazines		Déchets verts		Encombrants		Déchetterie		Vêtements		DEEE		DBIC	
	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV
Collecte	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV
Traitement																				

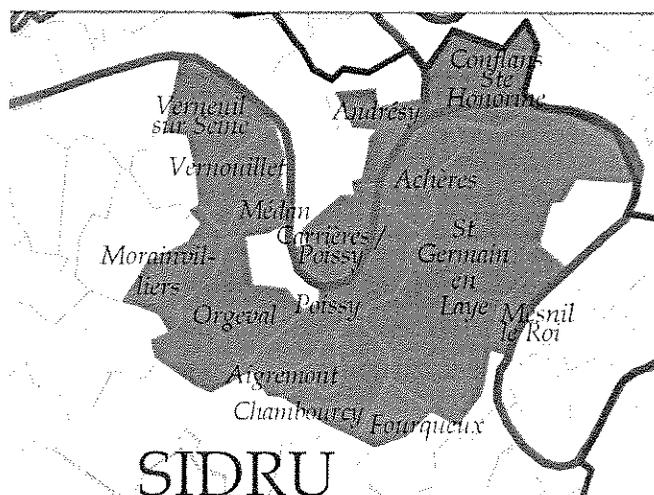
AV : Apport Volontaire

PAP : Porte à porte

Opération assurée par la Ville de Saint-Germain-en-Laye

Opération assurée par le SIDRU

Carte n° 1 : Localisation de Saint-Germain-en-Laye et des communes adhérentes au SIDRU



1.3 Historique de la gestion des déchets à Saint-Germain-en-Laye

1957	- Mise en place du premier contrat avec la Société C.G.E.A. (Compagnie Générale d'Entreprise Automobiles) pour l'organisation de la collecte des déchets. Utilisation par les administrés de poubelles métalliques pesant en moyenne 20 kg.
1965	Remplacement des poubelles métalliques par des poubelles en plastique ou en caoutchouc de forme cylindrique pesant en moyenne 10 Kg.
1979	Remplacement des poubelles en plastique ou en caoutchouc par des sacs plastique.
1986	Modernisation de la présentation des déchets à la collecte avec la suppression de la collecte en sacs plastique et la mise en place de bacs à roulettes auprès de tous les administrés
1992	Création de la déchetterie rue Bastiat
1994	Test de collecte sélective dans le quartier de la Sous-Préfecture pour une population de 2 700 habitants . Ce test portait exclusivement sur le tri des journaux/magazines et du verre. Collecte effectuée en sacs plastique bleus pour les journaux/magazines et verts pour le verre.
1996	Création de la plate-forme de conteneurs enterrés, pour verre, plastique et journaux-magazines, boulevard Franz Liszt.
1997	Amélioration de la collecte sélective toujours dans le même quartier mais remplacement des sacs bleus et verts par des petits bacs gris à couvercle bleu pour les journaux/magazines et couvercle vert pour le verre. D'autre part, adjonction de la collecte des déchets végétaux en sacs papier biodégradable.
1998	Les déchets ne sont plus stockés en centre d'enfouissement technique de classe II et sont traités par incinération à l'Usine Azalys
1999	Au mois d'avril, début du tri sélectif selon le programme de la Société ECO-EMBALLAGES pour 82,17 % de la population . Il s'agit des quartiers extérieurs à l'hyper centre ville.
2001	Dès le mois de juin, le tri est effectué pour 100 % de la population , la collecte du verre en porte à porte n'étant pas effectuée dans le centre
2003	Afin de répondre aux besoins des administrés, des conteneurs à verre supplémentaire ont été installés : 2 conteneurs enterrés dans la nouvelle rue de Gramont, 1 conteneur aérien insonorisé sur la place de Mareil, intégré dans le milieu végétal.
2004	Test auprès de 16 foyers de bacs roulants le stockage des déchets des végétaux.
2007	- Création d'un nouveau secteur de collecte au niveau du Quartier de Fromainville qui comprend le SIAAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome Parisien), le Port de plaisance de Conflans-Sainte-Honorine, les pépinières de Paris et environ 150 logements. - Mise en place à la déchetterie de points de collecte des textiles usagers avec la société Ecotextile et de la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E) avec la société Ecologic.
2008	- Achat de 2 colonnes roulantes pour le tri du verre alimentaire lors des manifestations

2. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

2.1 Quelques définitions

Les différentes catégories de déchets évoqués dans les paragraphes qui suivent, sont entendus aux sens ci-dessous :

- les ordures ménagères résiduelles : ils s'agit de la part des déchets qu'il reste une fois que l'on a effectué le tri sélectif.
- D.B.I.C : ce sont les Déchets Banals des Industries et Commerces. Il s'agit de déchets qui sont produits par les professionnels mais assimilables à ceux produits par les ménages.
- les emballages du programme ECO-EMBALLAGE : il s'agit des flacons en plastique, des emballages en acier et aluminium ainsi que des cartons légers d'emballage. On distingue 3 catégorie pour les flocons en plastique :
 - le P.E.T. clair : il est notamment utilisé pour bouteilles d'eau transparentes
 - le P.E.T. foncé : il s'agit notamment des bouteilles d'eau transparentes de couleur
 - le P.E.H.D. : il s'agit des flacons en plastique opaque (gel douche, lait ...)

Ils seront aussi nommés : emballages recyclables

- le verre alimentaire : il s'agit des bouteilles et bocaux en verre ayant contenu des aliments, dépourvus de leur couvercle métallique.
- PAP : il s'agit de la collecte en porte à porte.
- AV : il s'agit de la collecte en apport volontaire.
- ratios : il s'agit de la production en kg d'un habitant par an, par type de déchets. Les données du recensement de 2006 seront utilisées dans le présents rapport.
- données Ile-de-France 2006 : il s'agit des ratios de production des franciliens publiés en juillet 2008 par l'ORDIF dans son guide « Tronc commun francilien pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés et d'élimination ».
- fréquence de collecte : il s'agit du nombre de collecte réalisée sur une période donnée.
 - C1 : une collecte par semaine
 - C0,5 : une collecte tous les quinze jours
 - plus généralement CX : X collecte(s) par semaine

2.2 Les secteurs de collecte

La Ville est découpée en 10 secteurs (cf. Annexe n°1) qui constituent l'organisation de base du ramassage des déchets.

- 6 secteurs sont collectés en matinée (secteurs 2, 5, 6, 7, 9 et 10)
- 3 secteurs sont collectés en soirée (secteurs 1, 3 et 8)
- le secteur n° 4, situé au Bel-Air est collecté l'après-midi avec regroupement préalable des bacs par l'entreprise avec un petit véhicule adapté

2.3 La collecte des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)

2.3.1 La collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés (PAP)

Cette collecte concerne le ramassage en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des D.B.I.C, du verre alimentaire, des emballages du programme ECO-EMBALLAGES, des déchets verts et des encombrants. Elle fait l'objet du lot n°1 d'un marché dont la société VEOLIA Propreté de Carrière-sous-Poissy est le prestataire. Cette mission a de nouveau été confiée à cette agence lors du renouvellement du marché de collecte qui a été notifié le 1^{er} novembre 2008.

Remarque : Cette collecte comprend aussi celle des déchets des marchés (260 collectes en 2008) qui sont organisés de la façon suivante :

- Place du Marché Neuf : mardi, vendredi et dimanche matins
- Place Christiane Frahier : mercredi et samedi matins

Les commerçants forains règlent, en complément de leurs droits de place, une redevance pour la collecte et l'élimination de leurs déchets.

Perspectives 2009 :

Le C.C.T.P. du nouveau marché prévoyait :

- une évolution de la fréquence de collecte du verre alimentaire. Elle devait devenir bi-mensuelle au lieu d'hebdomadaire. Il a été décidé, conjointement avec le prestataire, que cette réduction de fréquence prendrait effet à partir du 1^{er} février 2009.
- la mise en place de la collecte en porte à porte des sapins de Noël les deux premiers lundis du mois de janvier. Ces derniers étant ensuite envoyés en plate-forme de compostage. La première collecte de ce type a donc commencé dès janvier 2009, avec des débuts prometteurs.
- l'utilisation de bennes au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) équipées de bennes conteneurs électriques.

2.3.1.1 Mode de présentation des déchets collectés en porte à porte (PAP)

● Les déchets incinérables, les emballages/journaux/magasines et le verre alimentaire

Ces déchets sont présentés à la collecte dans différents types de bacs. Les déchets incinérables sont déposés dans des bacs marrons. Les bacs marrons équipés d'un couvercle de la même couleur sont réservés aux usagers alors que ceux avec un couvercle jaune sienne sont destinés aux professionnels. Les emballages et les journaux/magasines sont mis dans des bacs bleus et le verre alimentaire dans des bacs verts.

Plusieurs volumes existent, la mise à disposition des bacs se faisant au regard de plusieurs critères :

- type d'habitat (pavillonnaire ou collectif)
- nombre d'habitant par foyer
- accessibilité / place disponible

Tableau n° 3. : Présentation des modèles de bacs existants

Contenance des bacs (en litres)	35	50	60	80	90	120	140	180	240	270	340 ou 360	400	500	660	770	1000	1100
bac bleu	X	X	X	X		X	X	X	X		X			X	X		
bac vert	X	X		X		X		X	X		X						
bac marron					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Il est à noter que :

- les modèles de 35 L et de 50 L ne sont pas pourvus de roues, ils sont appelés modulobacs.
- les bacs de 270 L sont pliants et mis en place dans les commerces où le stockage s'avère difficile.
- les bacs de 1100 litres sont remplacés progressivement par des bacs de 1000 litres dès que ceux-ci sont hors service, car ils sont beaucoup trop lourds à déplacer et à lever par les lève-conteneurs.

L'ensemble du parc est loué par la Ville de Saint-Germain-en-Laye à la société PLASTIC OMNIUM qui assure aussi une prestation de maintenance sur demande. Les interventions ont lieu deux fois par semaine. Le parc de bacs présents sur la Ville est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 4. : Dotations des ménages et professionnels pour les déchets incinérables et recyclables

	Dotation 2007	Dotation 2008	Δ
Modulobacs bleus	208 unités	206 unités	
Bacs bleus	4 880 unités	5 012 unités	
Volume total de bacs bleus	942 m³	987 m³	+ 4,77 %
Modulobacs verts	2 193 unités	2 214 unités	
Bacs verts	1 133 unités	1 173 unités	
Volume total de bacs verts	284 m³	292 m³	+ 2,82 %
Bacs marrons (ménages)	6 618 unités	6 721 unités	
Bacs marrons (professionnels)	1 535 unités	1 574 unités	
Volume total de bacs marrons	2 660 m³	2 699 m³	+ 1,46 %
Volume Total	3 886 m³	3 978 m³	+ 2,37 %

Perspective 2009 : Le changement de fréquence de collecte du verre va s'accompagner d'une modification du parc de bacs verts loués par la Ville à PLASTIC OMNIUM. Les petits volumes, comme les 35 L, mis à disposition des usagers vont avoir tendance à disparaître au profit des 50 L par exemple. Par ailleurs, une augmentation du volume des bacs mis à disposition des résidences sera étudiée afin d'obtenir une optimisation des volumes mis à disposition.

• Les objets encombrants et les déchets verts

Il est demandé aux usagers de déposer leurs encombrants sur le trottoir, dans la limite de 1m³ par collecte avec un poids maximal de 50kg par objet. Pour les déchets verts, les habitants du secteur 2 ont à leur disposition, à la déchetterie, des sacs biodégradables. Les autres usagers sont invités à présenter leurs déchets verts en fagots bien ficelés ou dans des sacs en plastique ouverts de 100L.

2.3.1.2 Organisation de la collecte en porte à porte (PAP)

Tableau n° 5. : Organisation de la collecte en porte à porte

Flux	Pop. desservie	Fréquence de collecte	Nombre de collectes en 2008	Kilométrages parcourus en 2008
Ordures Ménagères et déchets assimilés incinérables	100 %	C1 pour le secteur 10	312	3 627
		C2 pour les secteurs 2,4,5,6,7,8,9		28 850
		C3 pour les secteurs 1 et 3		23 686
Verre	80 %	C1 pour tous les secteurs sauf 1,3 et 10	208	16 390
Emballages + Journaux/ Magazines	98 %	C1 pour les secteurs 1 à 9		
Objets encombrants ⁽¹⁾	100 %	C 0,5 <u>sur inscription</u> pour les secteurs 1 à 9	48	8 657
		C 0,25 <u>sur inscription</u> pour le secteur 10		
Déchets végétaux ⁽²⁾	98 %	C1 dans le secteur 2	48	5 169
		C 0,5 <u>sur inscription</u> dans les secteurs 1,3,4,5,6,7,8,9		

⁽¹⁾ Les secteurs impairs sont collectés les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, les secteurs pairs sont collectés les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois. Les usagers doivent s'inscrire préalablement auprès de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie au 01 30 87 22 50 avant le mardi midi précédent chaque collecte. Ils peuvent aussi s'inscrire sur le site Internet de la Ville.

www.saintgermainenlaye.fr : rubrique environnement/cadre de vie/collecte/déchets verts

⁽²⁾ Les secteurs impairs sont collectés les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois, les secteurs pairs sont collectés les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois. Les usagers doivent s'inscrire préalablement auprès de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie au 01 30 87 22 50 avant le jeudi midi précédent chaque collecte. Ils peuvent aussi s'inscrire sur le site Internet de la Ville.

www.saintgermainenlaye.fr : rubrique environnement/cadre de vie/collectes/encombrants.

Chacune de ces collectes est assurée par une équipe constituée d'un chauffeur et de deux ripeurs.

2.3.2 La collecte en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés (AV)

La collecte de ces déchets fait l'objet du lot n°4 d'un marché dont la société VEOLIA Propreté de Carrière-sous Poissy est le prestataire. Cette mission a été confiée de nouveau à cette agence lors du renouvellement du marché, qui a pris effet au 1^{er} février 2009.

Tableau n° 6. : Organisation de la collecte en apport volontaire

Collecte en apport volontaire	Mode de présentation	Densité	Fréquence de collecte	Nombre de collectes	Kilométrages parcourus en 2008
Verre	33 conteneurs de surface 8 conteneurs enterrés	1 colonne pour 1 050 habitants	C1	52	1 978
Journaux / magazines	2 conteneurs enterrés	Offre supplémentaire au PAP (Plate forme de Franz Litz)			
Bouteilles et flacons en plastique	2 conteneurs enterrés				
Emballages recyclables	10 conteneurs de surface (secteur 10 seulement)	1 colonne pour 60 habitants	C 0,5		

L'implantation des différents points d'apport volontaire est présentée à l'Annexe n° 2.

Perspectives 2009 : En raison de la modification de la fréquence de collecte du verre, la Ville de Saint-Germain-en-Laye, va installer des points d'apport volontaire supplémentaires pour le verre alimentaire. Ces derniers seront d'abord implantés à proximité immédiate des résidences qui rencontrent des difficultés face à ce changement. Le manque de place, ou la taille de leurs parc de conteneurs justifie que des bornes supplémentaires soient installées.

2.3.3 Tonnages des flux de déchets ménagers et assimilés (PAP + AV)

Tableau n° 7. : Tonnage des déchets collectés par la Ville (PAP + AV)

Flux		Tonnages			Ratios 2008		Données Ile-de-France (2006)	Données nationales (2005)
		2007	2008	Δ	Kg/hab (données INSEE 2006)			
Ordures Ménagères et déchets assimilés incinérables		13 150	12 810	- 2,58 %	297,80		337,30	327
Verre	PAP	690,19	708,53	+ 2,66 %	16,47			
	AV	204,65	215,63	+ 5,36 %	5,01			
	TOTAL	894,84	924,16	+ 3,27 %	21,48	57,58		
Emballages + JRM		1 509,14	1 549,82	+ 2,70 %	36,10		60,07	69
Objets encombrants		624,08	564,94	- 9,48 %	13,13		27,8	14
Déchets végétaux		430,96	405,54	- 5,89 %	9,43		17	15

Remarque : Le tonnage des déchets incinérables comprend environ 400 Tonnes qui proviennent des Marchés Forains et 100 Tonnes qui proviennent des Gens du Voyage (cf. partie 4.3).

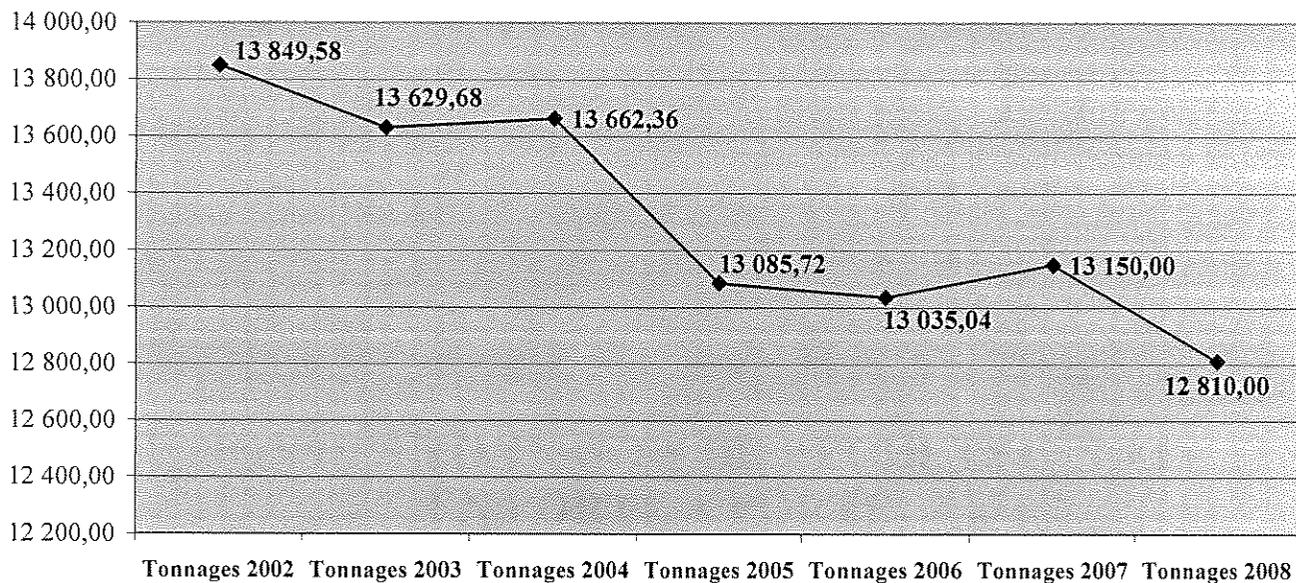
Objectif du PREDMA : Le Conseil Régional s'est réuni le 6 mai 2009 pour arrêter le projet de plan régional consacré aux déchets ménagers. Il sera soumis à enquête publique du 2 juin au 18 juillet, le vote définitif étant prévu pour l'automne 2009.

Le projet de plan fixe un taux de collecte des emballages recyclables de 78kg/hab/an pour 2019

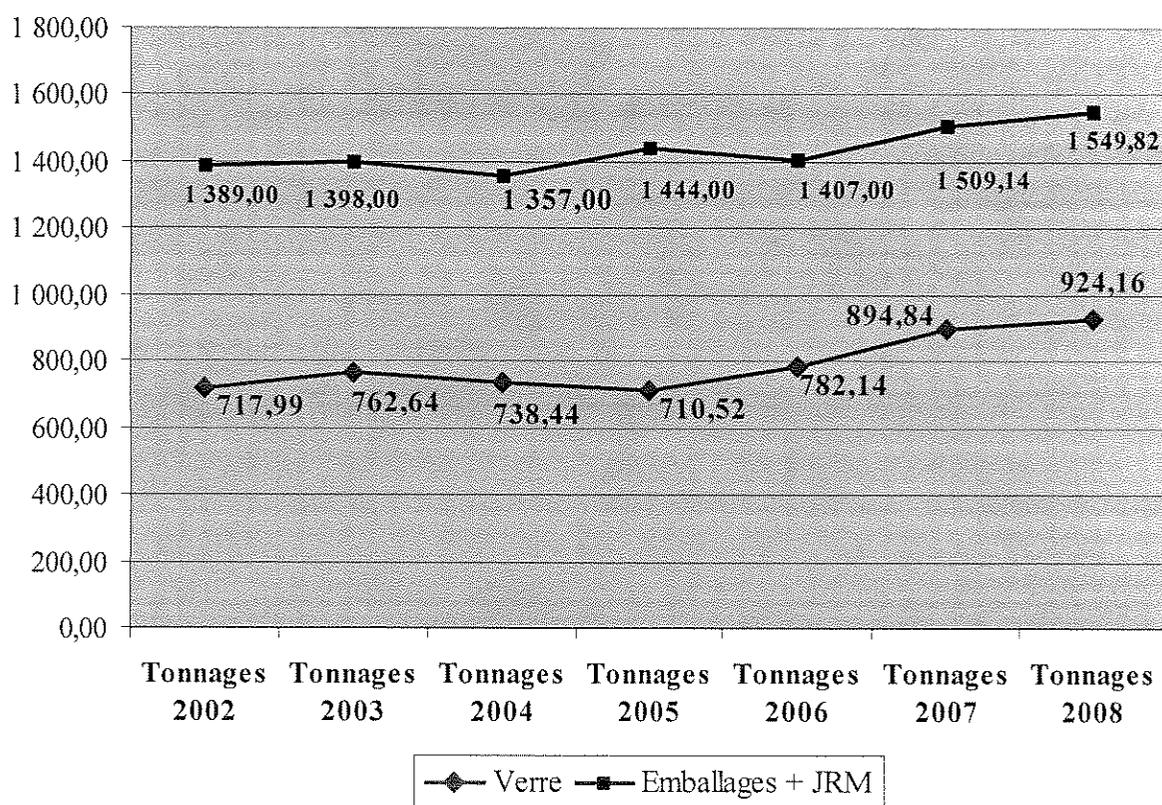
Perspectives 2009 : Des actions sont prévues pour augmenter la quantité de déchets recyclables collectés. Un ambassadeur de tri sera recruté à partir du 1^{er} juillet 2009, des bornes d'apport volontaire supplémentaires vont être installées.

EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés en porte à porte



Evolution des tonnages d'emballages recyclables collectés en porte à porte



2.3.4 Tonnages des déchets triés par le Centre de Tri

Les emballages et journaux-magazines collectés en porte à porte sont transportés sur le centre de tri du SIVaTRU (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains) situé à TRIEL S/SEINE. Là, ils sont pesés et subissent un premier contrôle visuel destiné à vérifier qu'ils ne contiennent pas de déchets indésirables ou pouvant déclasser une partie du stock, voire la totalité. Ensuite, les emballages sont acheminés sur la chaîne de tri afin d'être séparés en fonction de leur type. Enfin, chaque matériau est conditionné en balles qui seront ensuite dirigées vers les filières de traitement.

Les tonnages triés par le centre de tri pour l'année 2009, sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 8. : Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri

Matériaux	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Δ	Ratio 2008 en kg/hab (données INSEE 2006)	Données nationales en kg/hab (2006)
Verre	894,84	900,23	+ 0,60 %	20,93	31 (AV) à 33 (PAP)
Papiers/Cartons	200,49	223,10	+ 11,28 %	5,45	8,2
Tétra-briques	10,74	11,26	+ 4,84 %		
Journaux/Magazines	808,85	744,84	- 7,91 %	17,32	21(AV) à 23 (PAP)
Gros de magasin	33,23	54,34	+ 63,53 %	1,26	
Acier	21,25	23,94	+ 12,66 %	0,56	1,7
Aluminium	3,99	1,68	- 57,89 %	0,039	0,08
PET Clair	65,60	61,49	- 6,27 %	1,43	4,3
PET Foncé	5,42	10,35	+ 90,96 %	0,24	
PEHD	26,57	35,16	+ 32,33 %	0,82	
Refus de tri	307,08	252,05	- 17,92 %	5,56	
Tonnage Total de déchets recyclables	2 070,98	2 055,13		Ratio de déchets recyclés 48,04	71 (mixte)
Taux de refus	10,92 %	12,91 %			

Remarque :

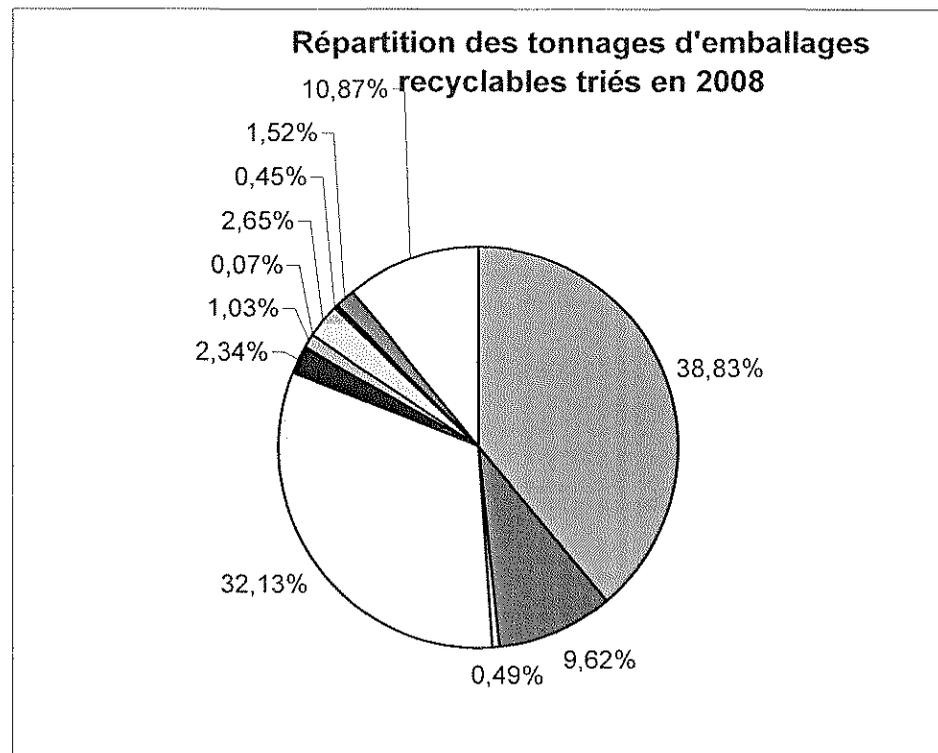
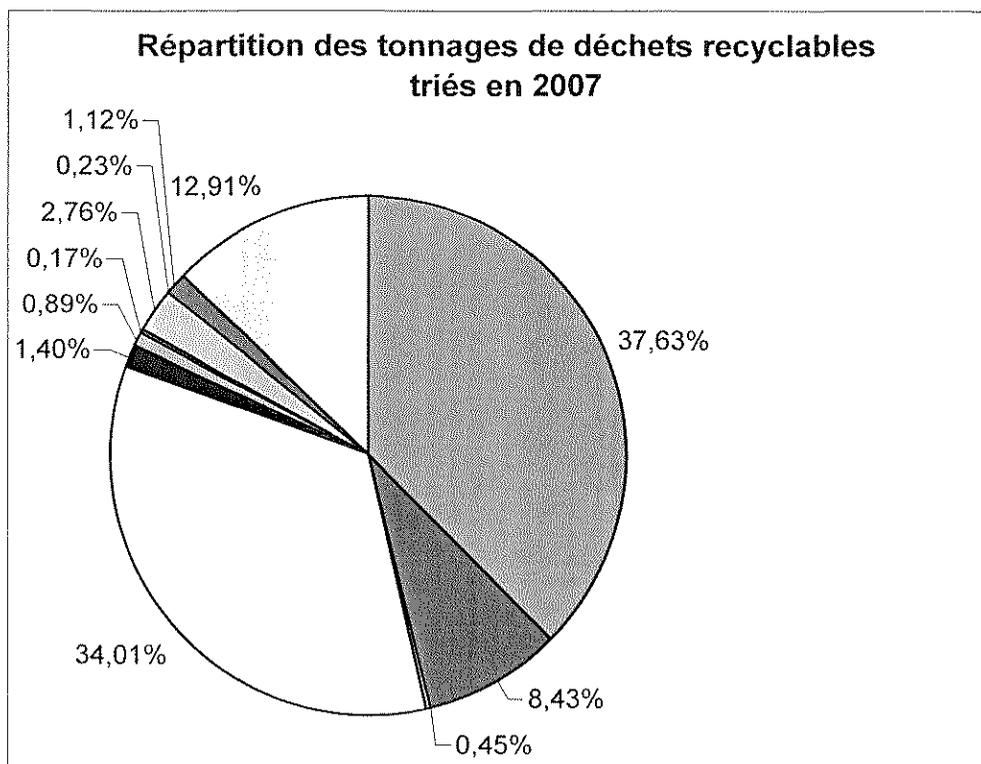
Le total des déchets recyclables collectés s'élève à 2 473,82 T (cf.tableau n° 7 page 12) or le total des déchets en sortie de chaîne de tri est de 2 055,13 T (cf.tableau n°8 page 14). Cette différence de tonnage s'explique par l'existence de stock de déchets non triés (pas encore passé sur la chaîne de tri) au centre de tri.

2) Les données nationales sont données à titre indicatif car les données Ile-de-France ne sont pas disponibles pour 2006.

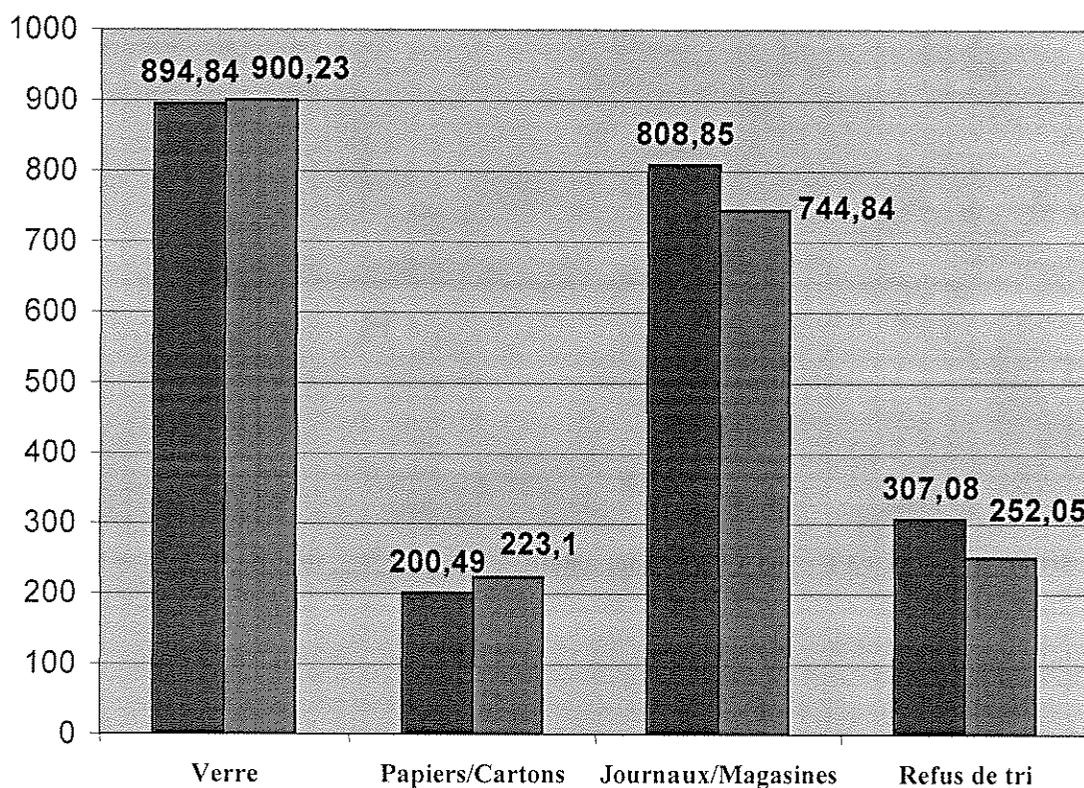
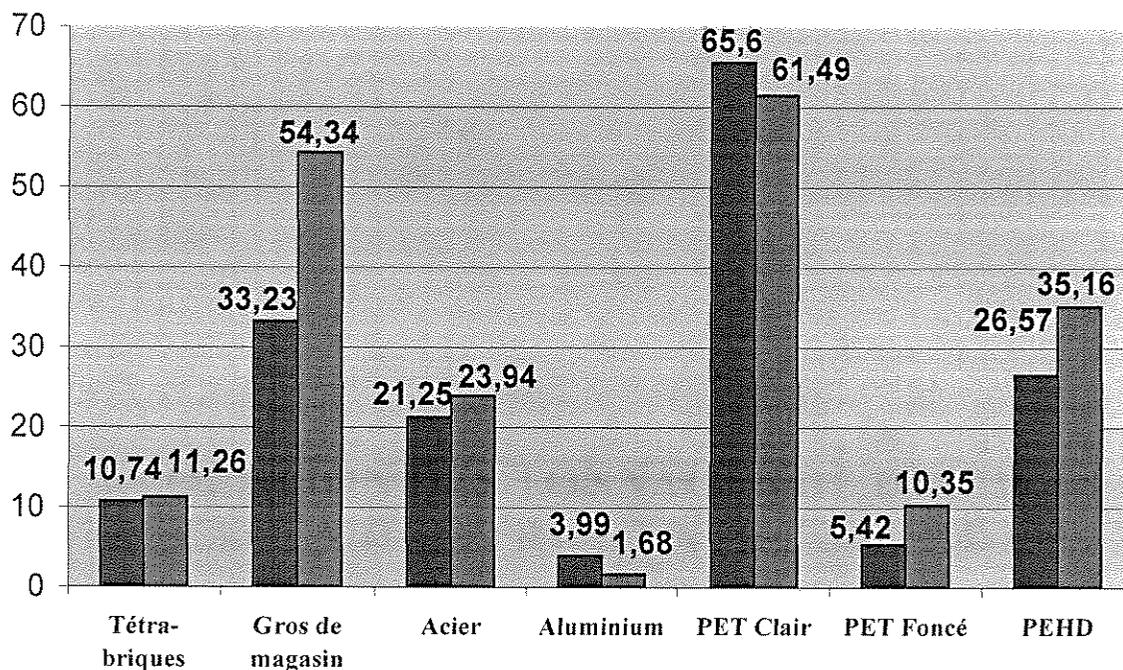
Perspectives 2009 : Des actions sont prévues pour augmenter la qualité de déchets recyclables collectés. Un ambassadeur de tri sera recruté à partir du 1^{er} juillet 2009 dans ce but.

Répartition des emballages recyclables collectés en porte à porte

Années	Tonnage TOTAL	Verre	Papiers Cartons	Tétra-Briques	Journaux Magazines	Gros de magasin	Acier	Aluminium	PET Clair	PET Foncé	PEHD	Refus de Tri
2007	2378,06	894,84	200,49	10,74	808,85	33,23	21,25	3,99	65,6	5,42	26,57	307,08
2008	2307,18	900,23	223,1	11,26	744,84	54,34	23,94	1,68	61,49	10,35	35,16	252,05



EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS RECYCLABLES TRIES ENTRE 2007 ET 2008



Légende : 2007 2008

2.4 La collecte des déchets déposés à la déchetterie

La déchetterie est située rue Bastiat à côté du Centre Technique Municipal. Elle est réservée aux Saint-Germanois ainsi qu'aux habitants de quatre communes voisines (Aigremont, Chambourcy, Fourqueux et Mareil-Marly) ayant signé une convention avec Saint-Germain-en-Laye. La déchetterie a donc un potentiel de 58 010 habitants (recensement de 2006).

Tableau n° 9. : Horaires d'ouverture de la déchetterie

	Mardi, mercredi, jeudi et vendredi	Samedi	Dimanche
d'avril à septembre	- de 12h30 à 18h30	- de 09h00 à 13h00 - de 15h00 à 19h00	- de 15h00 à 19h00
d'octobre à mars	- de 12h30 à 17h30	- de 09h00 à 13h00 - de 15h00 à 18h00	- de 14h30 à 17h30

Les professionnels n'étant pas autorisés à venir déposer leurs déchets d'activité, les usagers doivent présenter un justificatif de domicile au gardien.

Tableau n° 10. : Evaluation du nombre de déposants à la déchetterie

Année 2007	Année 2008
28 108	25 631
dont	dont
- 15 161 Saint-Germanois	- 13 169 Saint-Germanois
- 3 583 Camboriciens	- 3 607 Camboriciens
- 1 030 Aigremontois	- 815 Aigremontois
- 3 395 Mareillois	- 3 435 Mareillois
- 4 939 Fourqueusiens	- 4 605 Fourqueusiens

Perspectives : Dans les conditions actuelles de comptabilisation, la fréquentation de la déchetterie n'est pas un indicateur de qualité. En effet, c'est le gardien qui compte manuellement le nombre de visiteurs par jour. Or, les jours de grande fréquentation, ou lorsqu'il est remplacé, ce décompte n'est pas fiable. La construction d'une nouvelle déchetterie est prévue à l'horizon 2010-2011. Celle-ci sera notamment équipée d'un moyen automatisé de comptabilisation des visiteurs.

2.4.1 Catégories et modalités d'évacuation des déchets acceptés

2.4.1.1 Les déchets acceptés en continu

Tableau n° 11. : Déchets acceptés à la déchetterie en continu

Déchets acceptés	Type de contenant	Société assurant la collecte
Verre	Colonne aérienne de 3m ³	VEOLIA Propreté dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville (les tonnages ne sont pas individualisés – 1 collecte par quinzaine en moyenne)
Flacons en plastique	3 x 500 L	
Papiers/cartons	5 bennes de 20m ³	PICHETA dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Déchets verts		
Bois		
Ferrailles		
Encombrants		
Gravats	2 bennes de 7 m ³	
Textiles usagés	2 bornes	ECOTEXTILE sans frais pour la Ville
D.E.E.E	- Bacs grillagés pour le PAM et les écrans - Stockage au sol pour le gros électroménager et les réfrigérateurs	ECOLOGIC sans frais pour la Ville convention signée avec le SIDRU
Piles	Pré-collecte dans différents points de la Ville + 2 fûts à la déchetterie	COREPILE sans frais pour la Ville
Aérosols :	1 bac	PICHETA dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Batteries automobiles	2 bacs	
Huile de vidange automobile	1 bac mis en place par PICHETA	S.R.R.H.U. Repreneur agréé par la Préfecture des Yvelines sans frais pour la ville
Bouchons en plastique	Sacs en plastique stockés dans un local	Evacuation sur demande auprès de l'association « Les Clayes handisport »
Lampes usagées	Cartons agréés	La Ville apporte les cartons pleins à la déchetterie de Conflans. Ils sont ensuite collectés par l'eco-organisme agréé RECYLUM sans frais pour la Ville

Perspectives 2009 : Il est prévu que les usagers puissent venir déposer leurs huiles alimentaires usagées, en vue de leur recyclage en agro-carburants. De plus, un projet est à l'étude pour une mise en service d'une nouvelle déchetterie courant 2011.

2.4.1.2 Cas particulier des déchets toxiques ménagers

Cette collecte concerne tous les déchets toxiques issus des ménages au sens de la loi du 13 juillet 1992 **SAUF** :

- les huiles de moteur
- les piles
- les batteries
- les tubes fluorescents
- les aérosols

qui font l'objet d'un ramassage particulier décrit dans le tableau ci-dessus.

A titre d'exemple, les déchets collectés sont les peintures et colorants, les laques et vernis, les solvants, les engrais pour végétaux, les produits d'entretien, les colles et adhésifs, les produits de nettoyage pour tapis et tissus, les insecticides. Les radiographies, les thermomètres au mercure ainsi que les fixateurs et révélateurs photographiques sont aussi concernés par cette collecte.

Tableau n° 12. : Organisation de la collecte des déchets toxiques des ménages

Flux collecté	Mode de collecte	Fréquence	Société assurant la collecte
Déchets toxiques ménagers	1 camionnette	10 fois par an, le mercredi, à la déchetterie, de 13h30 à 17h30	SEPUR dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville

2.4.1.3 Cas particulier des textiles usagés

Deux sociétés se partagent la collecte des textiles usagers sur la Ville : EBS Le Relais et Ecotextile. Les points d'apport volontaire situés sur le domaine privé sont collectés par EBS Le Relais alors que ceux présents sur le Domaine Public sont gérés par ECOTEXTILE.

Tableau n° 13. : Organisation de la collecte des textiles usagers

Collecte en apport volontaire	Points d'apport volontaire	Fréquence
Textiles usagés	Le clavecin – Bel-Air	A chaque fois que cela est nécessaire, tournée optimisée par logiciel métier
	Rue St léger	
	Rue Sainte Radegonde	
	Rue Vidal	
	Village d'Hennemont	
	Rue Saint-Fiacre	
	Rue du Président Roosevelt	
	Déchetterie (2)	
	EBS - Le Relais <u>sans frais</u> pour la ville	
ECOTEXTILE <u>sans frais</u> pour la ville		

2.4.1.4 Cas particulier des bouteilles de gaz vides

Des bouteilles de gaz vides et des extincteurs sont parfois déposés par les usagers à la déchetterie alors que celle-ci n'est pas conçue pour les accueillir. La Ville de Saint-Germain-en-Laye doit parfois, procéder à l'enlèvement pour traitement de ces déchets.

Tableau n° 14. : Organisation de la collecte des bouteilles de gaz et des extincteurs

Flux	Nombre d'interventions en 2007	Nombre d'interventions en 2008
Bouteilles de gaz et extincteurs	1	0

Perspectives :

Normalement, chaque bouteille est consignée et reste la propriété de la marque qu'elle porte. Dans les faits, les usagers n'ont plus en leur possession le bon de consignation de leur bouteille au moment où ils souhaiteraient s'en débarrasser. De plus, la Fédération des entreprises du recyclage constate que le passage du montant des consignations de près de 25 euros à moins de 5 aujourd'hui a pour conséquence un abandon de plus en plus fréquent de ces bouteilles en déchetterie par des particuliers.

Ce gisement est par ailleurs en pleine croissance suite à la mise sur le marché de nouveaux modèles, plus pratiques, légers et compacts.

Pour l'instant, aucune réglementation ne précise les conditions de reprise et de soutien de ce gisement. En conséquence, la possibilité de mettre en place un emplacement dédié, sécurisé ainsi qu'une collecte spécifique sera étudiée dans le cadre de la future déchetterie.

2.4.2 Tonnages des déchets acceptés à la déchetterie

2.4.2.1 Les déchets acceptés en continu

Tableau n° 15. : Tonnages des déchets déposés à la déchetterie en continu

Matériaux	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Δ
Papiers et cartons	157,000	142,100	- 9,49 %
Déchets végétaux	522,460	572,240	+ 9,53 %
Bois	312,530	350,18	+ 12,05 %
Ferraille	99,720	89,210	- 10,54 %
Objets encombrants	754,260	759,370	+ 0,68 %
Gravats	874,910	895,430	+ 2,35 %
Textiles usagés	14,000	20,350	+ 45,36 %
D.E.E.E	10,557 de sept 2007 à déc 2007	34,798	+ 229,62 %
Piles	0,847	1,799	+ 112,40 %
Aérosols	0,810	0,850	+ 4,94 %
Batteries	1,450	1,200	- 17,24 %
Huiles de vidange	2,730	2,340	- 14,29 %
TOTAL	2 751,27	2 868,67	+ 4,27 %

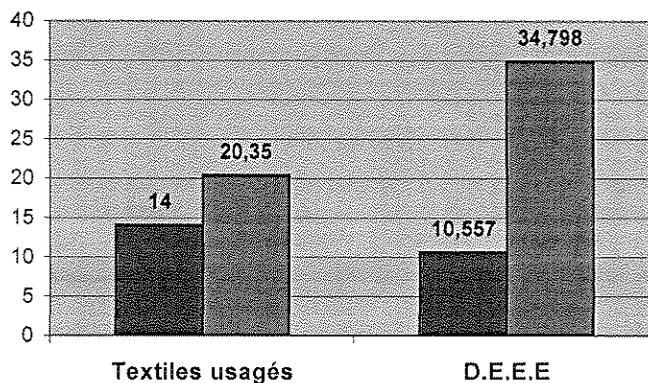
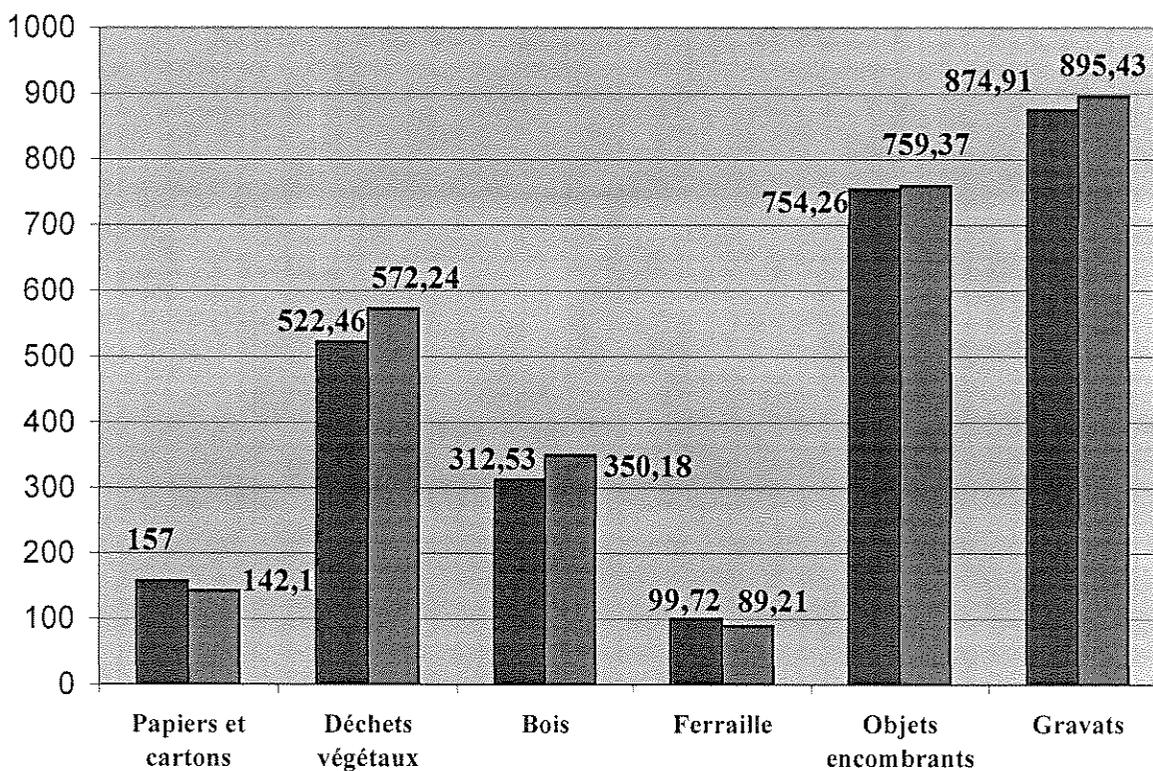
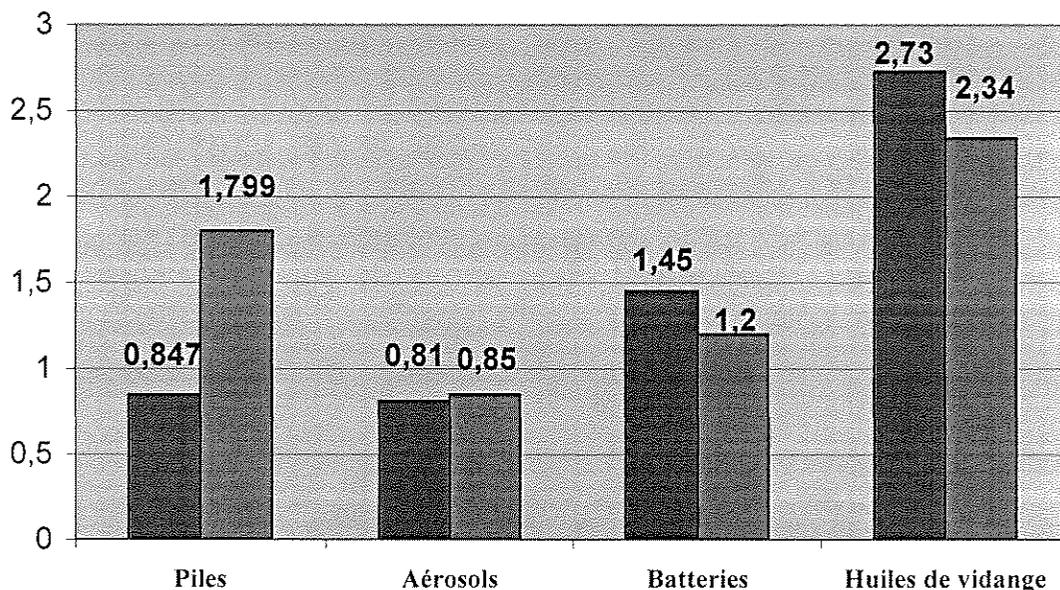
Remarque :

- La déchetterie n'accueillant pas que les usagers de Saint-Germain-en-Laye, les ratios en kg/hab/an ont été calculés en prenant le nombre de visiteurs potentiels soit 58 010.
- L'augmentation des tonnages de piles collectées est à considérer avec précaution. Une partie des tonnages pouvant être imputée à un geste de tri de l'année 2007, au vu du délai de collecte des fûts situés à la déchetterie.

Perspectives 2009 : L'accès à la déchetterie est contrôlé par le gardien qui demande un justificatif de domicile aux visiteurs. Pour aider le gardien dans sa tâche, l'installation d'un portique est prévue au cours du deuxième semestre 2009. La limitation en hauteur des véhicules se présentant sur le site, permettra de lutter encore plus efficacement contre l'accès des professionnels. La progression de certains tonnages, comme ceux des gravats, devraient ainsi diminuer dans les années à venir.

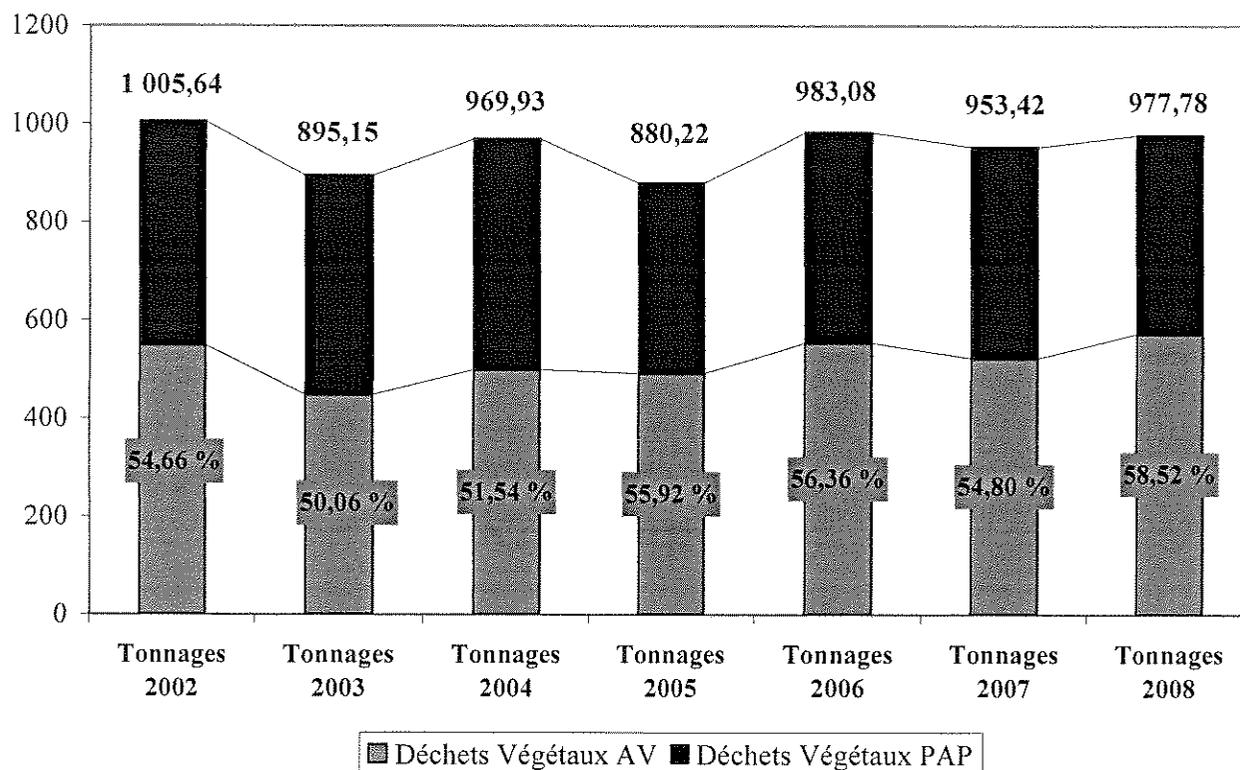
EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS DEPOSES A LA DECHETTERIE ENTRE 2007 ET 2008

Légende : 2007 2008

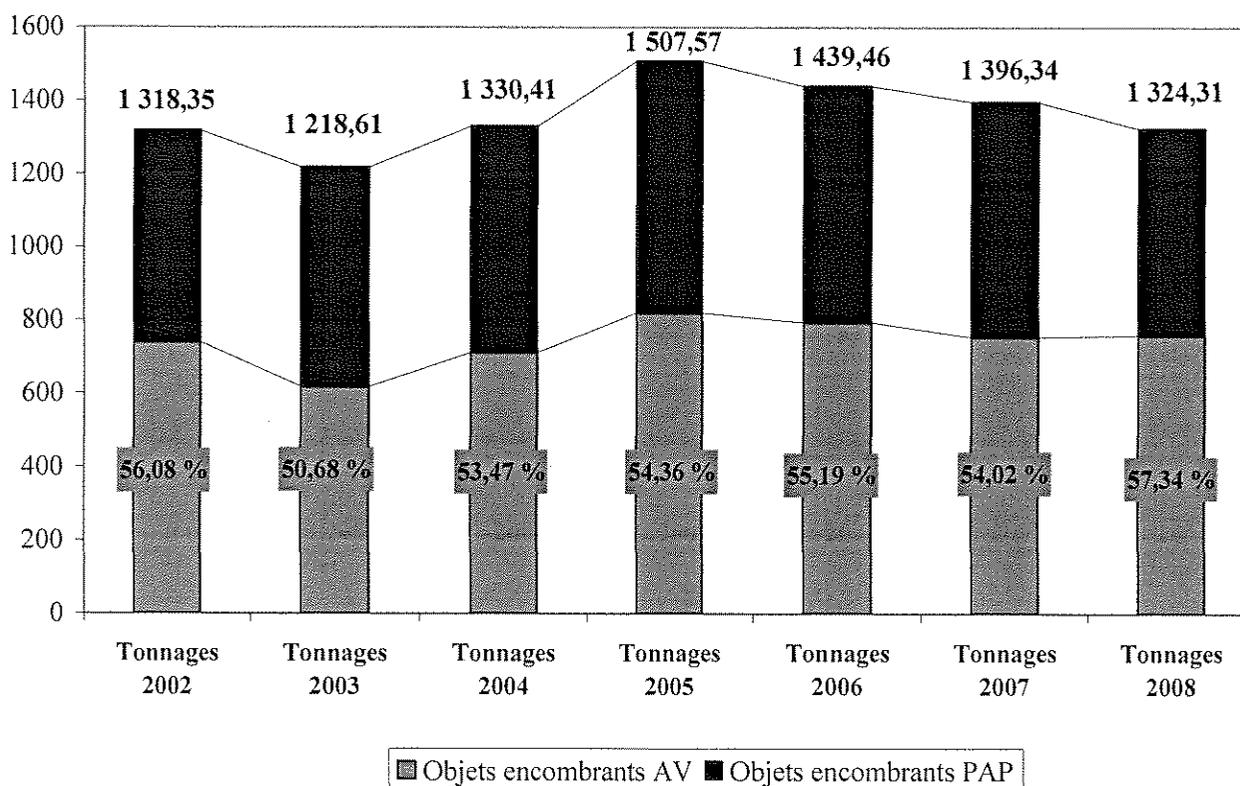


EVOLUTION DES MODES DE COLLECTE UTILISES POUR LES DECHETS VEGETAUX ET LES OBJETS ENCOMBRANTS

Evolution du mode de collecte utilisé pour les déchets végétaux



Evolution du mode de collecte utilisé pour les objets encombrants



- Les déchets verts :

Le tonnage de déchets végétaux collectés est fonction des conditions météorologiques d'une année, mais la production des ménages est assez stable d'une année sur l'autre. La déchetterie semblant de plus en plus utilisée par les ménages. Ce phénomène sera à confirmer en 2009.

Perspectives 2009 : Par ailleurs, le lancement d'un Plan de Compostage est prévu pour le dernier semestre 2009. D'abord sur une vingtaine de foyers, il devrait ensuite s'étendre.

- Les encombrants :

La production des encombrants collectés par la Ville est en baisse sensible depuis 2005. Cela peut être dû à trois raisons combinées :

- à la baisse de la consommation des ménages
- à une augmentation de la récupération par des tiers des déchets mis sur les trottoirs
- à la mise en place de la filière D.3.E à la déchetterie qui permet de détourner des encombrants, notamment, les gros appareils électroménagers hors d'usage.

2.4.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages

Tableau n° 16. : Tonnages des déchets toxiques des ménages

	Tonnage collecté en 2007	Tonnage collecté en 2008	Δ	Ratios de production (kg/hab)	Données Ile-de-France 2006 (kg/hab)
Déchets toxiques des ménages	12,077	9,31	- 29,72 %	0,16	0,2

2.4.2.3 Cas particulier des textiles usagés

Tableau n° 17. : Tonnages des textiles usagés collectés

Flux		Tonnage 2007	Tonnage 2008
Textiles usagers	EBS - Le Relais	44,79	32,60
	ECOTEXTILE	23,30	43,15
TOTAL		68,09	75,75

Perspectives : Pour information, source ADEME : un français génère 10-12 kg par an de textiles. Ce qui fait un gisement théorique d'environ 473 tonnes (sur la base de 43 015 habitants).

2.5 La collecte des déchets issus des activités de la collectivité

2.5.1 Types de déchets collectés

Il s'agit des déchets qui ne sont pas produits par les ménages mais qui sont cependant pris en charge par la collectivité. Ils sont collectés en régie et/ou par des prestataires privés et déposés dans des bennes de 20m³ sur les quais d'un site jouxtant le C.T.M., rue Frédéric Bastiat. Ces bennes sont ensuite évacuées pour traitement par l'entreprise PICHETA.

Tableau n° 18. : Catégories des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville.

Type de déchets	Détails	Collecteur
Déchets de voirie	Ils proviennent de la voirie municipale (nettoyage des rues, enlèvement d'encombrants et des tas sauvages, vidage corbeilles à papier)	Régie municipale + contrat avec DERICHEBOURG puis évacués par PICHETA
Déchets espaces verts municipaux	Ils proviennent des jardins, parcs municipaux (des tailles d'arbres, feuilles mortes ...)	Régie municipale puis évacués par PICHETA
Déchets des espaces verts du stade	Ce sont les tontes du stade	PICHETA
Déchets banals du stade	Ce sont les déchets issus des manifestations au stade.	
Déchets du C.T.M.	Ce sont les déchets de travaux entrepris en régie municipale dans les bâtiments municipaux.	
Déchets du nouveau cimetière	Déchets divers	
Déchets d'évènements ponctuels (brocante ...)		

Remarques : Les ampoules de la voirie ainsi que le matériel informatique en fin de vie sont apportés à la déchetterie et intègrent les filières dédiées.

2.5.2 Tonnage des déchets collectés

Tableau n° 19. : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville

Type de déchets	Tonnages 2007	Tonnages 2008
Déchets de voirie	1 184,15	992,32
Déchets espaces verts municipaux	148,52	384,17
Déchets des espaces verts du stade	24,13	32,09
Déchets banals du stade	31,53	42,60
Déchets du C.T.M.	29,47	27,7
Déchets du nouveau cimetière	67,62	80,66
Déchets d'évènements ponctuels	20,81	14,45
TOTAL	1 506,23 €	1 573,99 €

3. INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS

3.1 Le traitement des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)

3.1.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés (PAP + AV)

Tableau n° 20. : Mode de traitement des déchets collectés (PAP + AV)

Flux	Localisation de l'unité de (pré) traitement	Nature du traitement	Rappel des tonnages		Répartition des modes de traitement
			2007	2008	
Ordures Ménagères et déchets assimilés incinérables	Usine AZALYS à Carrières /s Poissy	Incinération avec : - valorisation énergétique - valorisation matière des mâchefers	13 150,34	12 809,96	78,81 %
Verre	Centre de Tri de Triel s/ Seine	Tri puis revente à <u>Saint-Gobain Emballage</u> pour une valorisation matière à l'usine de Vauxtrot (60)	875,73	924,16	15,22 %
Emballages + JRM	Centre de Tri de Triel s/ Seine (78)	Tri puis revente aux repreneurs pour une valorisation matière des matériaux triés. (détails tableau suivant)	1 509,13	1 549,82	
Objet encombrants	Centres d'accueil de Pierrelaye et Gennevilliers	Centre d'enfouissement technique de classe 2	624,08	564,94	3,48 %
Déchets végétaux	Végetterie Vert Compost à Epiais-Rhus Val d'Oise	Transformation en compost végétal	430,96	405,54	2,49 %
TOTAL			16 590,24	16 254,42	100

3.1.2 Détails des filières de valorisation des déchets en sortie de centre de tri

Tableau n° 21. : Modes de traitements des déchets recyclables

Matériaux	Repreneurs	Usine de recyclage
Papiers/Cartons	Reprise par SITA Ile-de-France	Donnée confidentielle inscrite dans la cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information.
Journaux/Magasines	Reprise par UPM Kymmene France	Papeterie à la Chapelle d'Arblay (76)
Gros de magasin	Cédé dans le cadre du marché de tri, propriété du SIVATRU	Donnée confidentielle inscrite dans la cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Tétra-briques	Cédé dans le cadre du marché de tri, propriété du SIVATRU	Donnée confidentielle inscrite dans la cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Acier	Reprise par SITA Ile-de-France	Donnée confidentielle inscrite dans la cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Aluminium	Reprise par Corneç SA VALOM	Usine de Lagny sur Marne (77)
PET Clair	Reprise par PAPREC-Plastique	Donnée confidentielle inscrite dans la cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
PET Foncé		
PEHD		

3.2 Traitement des déchets collectés à la déchetterie

Depuis avril 2007, les déchets sont transportés à PIERRELAY (95) (Société PICHETA). Après tri, les déchets sont ensuite acheminés vers des filières de valorisation matière ou de traitement.

3.2.1 Traitement des déchets acceptés en continu

Tableau n° 22. : Modes de traitement des déchets collectés à la déchetterie

Matériaux	Mode de traitement	Lien de traitement
Papiers et cartons	Valorisation Matière	Usine de Gennevilliers (92)
Déchets végétaux	Compostage	S.E.V. à Montesson (78)
Bois	Valorisation matière	Nanterre (92) et Gennevilliers (92)
Ferraille	Valorisation matière	Usine de Gennevilliers (92)
Objets encombrants	Valorisation Matière pour une fraction	Usine de Gennevilliers (92)
Gravats	Enfouissement	C.E.T. de classe 3 à Arnouville-les-Mantes (78)

D.E.E.E	Valorisations matière et énergétique	
Piles	Valorisation matière après tri	Usines de traitement réparties sur le territoire en fonction du type de pile.
Aérosols		Nanterre (92)
Batteries		
Huiles de vidange	Valorisations matière et énergétique	S.R.R.H.U.à Asnières (92)

3.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages

Ils sont d'être traités dans des centres spécialisés. A ce titre, ils sont dirigés soit vers LABO-SERVICES à Triel-sur-Seine (78) ou à la SARP à Limay (78)

3.2.3 Cas particulier des textiles usagers

Les textiles usagés collectés par les sociétés EBS-Le Relais et ECOTEXTILE sont d'abord triés puis dirigés vers 3 filières différentes de valorisation ou de réemploi.

- les textiles en bon état sont réemployés et destinés à la vente aux distributeurs en détail en France et à l'export dans le monde entier (US, Afrique, Japon, Europe, ...).
- les textiles de qualité moindre sont valorisés soit en chiffon d'essuyage (destiné à la vente à tous types d'industries qui ont besoin de chiffon principalement en France et en Europe), soit en effilochage (destiné à la vente en France, en Inde et aux pays du Maghreb).

Ainsi, le gisement de textile est à 55 % réemployé, 27,41% recyclé et seul 16,37 % est refusé.

Remarque : En détournant ce gisement de l'incinération (75,75 tonnes pour 2008), la Ville de Saint-Germain-en-Laye fait des économies de coût de traitement.

Tableau n° 23. : Economies de traitement liées à la collecte des textiles usagers

Flux		Economie 2007 (coût de 86,64 € TTC /T)	Economie 2008 (coût de 89,675 € TTC /T)
Textiles usagers	EBS - Le Relais	5 890,84 €	6 792,88 €
	ECOTEXTILE		

3.2.4 Cas particulier des bouteilles de gaz et extincteurs

Les gaz sont extraits et traités dans des installations agréées à cet effet. Sous toutes ses formes, le contenu est détruit de trois manières

- soit thermiquement pour les gaz non dangereux
- soit par « barbotage » pour inertage.
- soit chimiquement.

Les bouteilles ainsi vidées, un démontage des têtes est effectué pour détoxification du contenant. Saturation est faite à l'intérieur du corps par introduction d'azote ou de liquide aqueux. Après passage sous presse, ces dernières sont envoyées en aciérie pour être de nouveau fondues et réemployées comme matière première pour la confection de nouvelles bouteilles de gaz par exemple.

Les extincteurs sont traités de manière identique avec traitement spécifique des caoutchoucs, plastiques, eaux additives et poudres d'extinction.

3.3 Mode de traitement des déchets non produits par les ménages

Tableau n° 24. : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité

Type de déchets	Nature du traitement	Unité de traitement
Déchets de voirie + Déchets banals du stade + Déchets du C.T.M. + Déchets du nouveau cimetière + Déchets d'événements ponctuels	Enfouissement + Valorisation matière	Mise en CET classe 2 pour déchets banals A Arnouville-les-Mantes (78) + Récupération des gravats pour les travaux routiers
Déchets espaces verts municipaux + Déchets des espaces verts du stade	Compostage	S.E.V. à MONTESSON (78)
Déchets des Gens du Voyage	Incinération avec valorisation matière et récupération d'énergie par E.D.F.	Usine AZALYS à Carrière /s Poissy (78)

4. INDICATEURS TECHNIQUES DES FLUX DE DECHETS PARTICULIERS

4.1 La gestion des déchets des infirmiers

Les déchets médicaux des infirmières sont collectés par la Société PRIMORDIAL. Le contrat signé par la Ville et cette société prévoit la fourniture des conteneurs adaptés, l'enlèvement, le transport et l'incinération des déchets piquants, coupants, tranchants produits par les infirmiers(es) du secteur libéral dont le cabinet est situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye. 9 cabinets d'infirmiers(ères) représentant 21 praticiens(nes) sont concernés.

Tableau n° 25. : Volume des déchets des infirmiers collectés en 2008

Année	Nombre de collectes	Volumes collectés (en Litre)	Coût de la collecte et du traitement
2007	1 collecte par mois	761,70	4 659,71 €
2008		903,00	4 188,91 €

4.2 La gestion des déchets issus de la Fête des Loges

La collecte des déchets issus de la Fête des Loges fait l'objet du lot n° 3 du marché de collecte et d'évacuation des déchets de la Ville de Saint-Germain-en-Laye. C'est la société SITA qui en est la titulaire.

4.2.1 Collecte des déchets

Dès l'arrivée des forains, la société SITA est chargée de collecter :

- les conteneurs du restaurant « la Rôtisserie des Loges » et ceux de « la Maison d'Education de la Légion d'honneur »
- les conteneurs de la Fêtes des Loges (50 bacs de 770 L et 60 bacs de 120 Litres)

4.2.2 Tonnages et traitement des déchets

Tableau n° 26. : Tonnages des déchets issus de la Fête des Loges

Flux	Tonnage 2007	Tonnage 2008
Tonnage des déchets issus de la Fête des Loges	159,82	156,33

Les déchets collectés sont ensuite envoyés à l'usine d'Incinération d'Azalys.

4.3 Les déchets produits par les Gens du Voyage

Les déchets produits par les Gens du Voyage pendant leur période d'occupation, sont gérés par la Ville. Des bennes de 10 ou 20 m3 sont mis en place et vidées aussi souvent que nécessaire. Ces déchets assimilables à des déchets ménagers sont ensuite envoyés à l'incinération par le collecteur, la société PICHETA.

Tableau n° 27. : Tonnages et coûts des déchets produits par les Gens du Voyage

	Tonnage 2007	Coût 2007	Tonnage 2008	Coût 2008
Déchets produits par les Gens du Voyage	Inclus dans tonnage totaux	3 577,26 €	Inclus dans tonnage totaux	7 172,62 €

Remarques : Les déchets collectés sont évacués vers AZALYS, les tonnages sont donc inclus dans les tonnages du tableau page 31. Les coûts ne comprennent que les coûts de location et de rotation de bennes.

5. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

5.1 Modalité de gestion des déchets

Ces déchets ne font pas l'objet d'une collecte séparée. Ils sont collectés en même temps que les déchets de ménages et subissent le même traitement.

Cependant pour les déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers, la loi du 15 juillet 1975 a institué le principe d'une redevance spéciale en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.). La loi du 13 juillet 1992 l'a rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 1993

5.2 Modalité d'application de la redevance spéciale

Cette mesure s'applique aux producteurs qui bénéficient du service municipal. Ceux qui ne le souhaitent pas, peuvent faire appel à un collecteur privé avec qui ils établiront un contrat. Ils sont tenus dans ce cas, d'en informer la ville par écrit.

A Saint-Germain, la redevance a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 1986. La gestion de cette activité était alors déléguée au collecteur (ONYX), et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2000. A compter de cette date, la ville en a repris la gestion (délibération du 10 novembre 1999).

La législation prévoit que chaque collectivité en charge de la collecte et du traitement des déchets des professionnels, définisse elle même les modalités d'application de la redevance. D'une manière générale, l'ensemble des opérations liées aux déchets est précisé dans l'arrêté municipal du 27 novembre 2002.

Pour sa mise en œuvre, la redevance fait l'objet d'un contrat qui formalise les conditions entre la ville et l'usager. A Saint-Germain, comme dans de nombreuses collectivités, pour tenir compte de la T.E.O.M., la ville prend à sa charge les 240 premiers litres à chaque collecte dès lors que la totalité des déchets est traitée en service municipal, et dans ce cas seulement. La facturation intervient à partir du 241^{ème} litre. En cas de production inférieure à ce volume, il est établi un contrat avec redevance nulle. Le recouvrement est assuré par la Trésorerie Principale, au moyen d'une facture trimestrielle

5.2.1 Facturation de la redevance spéciale

La Ville a mis en place 2 tarifs qui prennent en compte :

- Secteur d'appartenance
- Mise à disposition de bac(s) lorsque les locaux le permettent
- Mise à disposition de la benne et du personnel pour la collecte
- Fréquences de collectes
- Traitement à l'usine AZALYS et, dans certains cas, au centre de tri.

Ces tarifs sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Tableau n° 28. : Tarifs appliqués en 2007 et 2008

Année	Prix T.T.C. au litre	
	Centre Ville	Secteurs Extérieurs
2007	3.35	2.92
2008	3.48	3.04

5.2.2 Evolution des recettes

Tableau n° 29. : Evolution des recettes D.B.I.C.

	Nombre de professionnels facturés	Nombre de professionnels non facturés	Volume mis à disposition en litres	Recettes
2007	336	249	589 034	1 011 685,08 €
2008	332	236	585 789	1 013 824,88 €

L'augmentation des recettes est essentiellement due à la hausse du prix au litre ainsi qu'à l'équilibre entre la perte et le gain de contrats.

Perspectives 2009 : L'augmentation des recettes pour l'année 2009 devrait être plus significative grâce à des signatures de nouveaux contrats ainsi que des dotations revues à la hausse pour des commerçants ou industriels actuellement en contrat.

6. BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS

6.1 Bilan des dépenses

6.1.1 Dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville

Tableau n° 30. : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville

Prestations	Coût 2007	Coût 2008	Δ	Coût par habitant en 2008
Collecte et évacuation des déchets ⁽¹⁾	1 257 581,53 €	1 293 514,70 €	+ 2,85 %	30,07 €
Location et maintenance des bacs pour la collecte des ordures ménagères	138 781,17 €	109 599,05 €	+ 0,88 %	2,55 €
Achat de sacs riverains (11 000 sacs en 2007, 12 000 en 2008)	1 554,25 €	1 871,79 €	+ 20,43 %	0,04 €
Location et maintenance des bacs roulants de collecte sélective	62 465,46 €	65 901,06 €	+ 5,49 %	1,53 €
Achat de sacs de pré-collecte	10 405,20 €	/	/	/
Achat des sacs spéciaux en papier biodégradable pour le stockage des déchets végétaux (48 550 sacs en 2007 et 59 725 en 2008)	13 101,52 €	19 155,62 €	+ 46,21 %	/
Collecte des déchets toxiques des ménages	3 655,57 €	2 901,25 €	- 20,63 %	0,05 €
Location des bennes et évacuation des déchets apportés à la déchetterie par les usagers	138 650,14 €	148 919,26 €	+ 7,41 %	2,57 €
Gardiennage de la déchetterie	3 383,97 €	5 732,94 €	+ 69,42 %	0,10 €
Location des bennes et évacuation des déchets des services municipaux ⁽²⁾	121 503,22 €	124 288,30 €	+2,30 %	2,89 €
SOUS-TOTAL TTC (Collecte, location et achat de matériel)	1 751 082,03 €	1 771 883,97 €	+ 1,19 %	41,19 €
Traitement des ordures ménagères et D.B.I.C. ⁽⁵⁾	1 138 667,55 €	1 148 733,16 €	+ 0,88 %	26,70 €
Tri et transport des emballages ménagers vers les filières de recyclage	292 482, 51 €	309 825,14 €	+ 5,93 %	7,20 €
Traitement des objets encombrants	50 377,27 €	46 706,59 €	- 7,29 %	1,08 €
Traitement des déchets verts collectés en porte à porte	12 690,84 €	12 474,44 €	- 1,71 %	0,29 €
Traitement des déchets issus de la déchetterie	107 184,71 €	118 148,30 €	+ 10,23 %	2,75 €
Traitement des déchets toxiques ménagers	18 035,76 €	16 810,55 €	- 1,71 %	0,39 €
Traitement des déchets issus des services municipaux	112 633,04 €	120 404,87 €	+ 6,90 %	2,80 €
SOUS-TOTAL TTC (Traitement)	1 732 071,68 €	1 760 628,61 €	+ 1,65 %	40,93 €
TOTAL	3 483 153,71 €	3 532 512,58 €	+ 1,42 %	82,12 €

Remarques :

- ⁽¹⁾ Coût comprenant la collecte des ordures ménagères et D.B.I.C., encombrants, végétaux en porte à porte et emballages recyclables, collectes supplémentaires place Saint-Pierre et nettoyage local vide-ordures place Saint-Pierre.
- ⁽²⁾ Ce coût comprend la location des bennes, le transport et le traitement des déchets divers du C.T.M., de la Voirie, du nouveau cimetière, du stade et des déchets végétaux issus des espaces verts municipaux et du stade ainsi que les manifestations telles que les brocantes organisées par les associations ou la ville.

Le coût 2008 par habitant est calculé avec les chiffres du dernier recensement :

- 43 015 habitants de Saint-Germain-en-Laye
- 58 010 visiteurs potentiels de la déchetterie

Pour les totaux, les coûts par habitant sont donnés à titre indicatifs car calculés en fonction du nombre d'habitants de Saint-Germain-en-Laye.

6.1.2 Dépenses liées aux coûts de communication

Journée d'animation sur le thème de la récupération et du tri : 650,00 €

6.1.3 Dépenses liées au fonctionnement des services

Salaires des agents de la Direction de l'Environnement affectés au secteur déchets : **152 226 €**

Frais généraux de gestion (assurances, adhésion au SIDRU, téléphone, électricité, matériel de bureau, etc...) : **29 407 €**

6.2 Bilan des recettes

Tableau n° 31. : Bilan des recettes

Type de recettes		Année 2007	Année 2008	Δ
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)		2 866 172 €	2 923 034 €	+ 1,98 %
Recettes des déchets banals, industriels et commerciaux (D.B.I.C.)		1 011 685,08 €	1 013 824,88 €	+ 0,21 %
Sous-total des recettes liées aux taxes		3 877 857,08 €	3 936 858,88 €	+ 1,52 %
Aides ECO-EMBALLAGES	Verre en PAP	2 010,04 €	2 140,27 €	+ 6,48 %
	Verre en AV	763,96 €	650,44 €	- 14,86 %
	Aide au transport du verre	1 634,88 €		
	Autres emballages	109 157,78 €	123 823,38 €	+ 13,44 %
Reprises des emballages du programme Eco-Emballages		47 325,20 €	49 713,56 €	+ 5,05 %
Reprise des journaux/magasines		45 167,75 €	42 150,50 €	- 6,68 %
Liquidatif		47 729,72 €	30 000,00 €	
Sous-total des recettes liées aux déchets recyclables du programme Eco-Emballage		253 789,33 €	248 478,15 €	- 2,10 %
Recettes revente papiers/cartons		1 650,44 €	1 998,69 €	+ 21,10 %
Recette ferraille		6 900,48 €	7 815,84 €	+ 13,27 %
Recettes revente D.E.E.E.		960,23 €	2 966,31 €	+ 208,92 %
Participation financière des communes		65 267,62 €	75 287,96 €	+ 15,35 %
Sous-total des recettes liées à la déchetterie		74 778,77 €	88 068,80 €	+ 17,77 %
TOTAL RECETTES		4 206 425,18 €	4 273 405,23 €	+ 1,60 %

Remarques :

- Le liquidatif 2008 est en baisse par rapport aux années précédentes. Cela s'explique par des nouveaux accords qui viennent d'être conclu (mi-juin) sur la reprise du carton.

Tableau n° 32. : Montants moyens annuels des reprises par matériaux

Matériaux		Montant moyen de reprise en 2007 (HT/T)	Montant moyen de reprise en 2008 (HT/T)
Programme ECO-EMBALLAGES	Acier	125,84 €	170,88 €
	Aluminium	483,64 €	521,75 €
	Cartons	66,91 €	52,29 €
	Plastique	166,72 €	184,42 €
	Verre	14,52 €	14,69 €
	Journaux/Magazines	55,69 €	56,59 €
D.E.E.E.		92,32 €	85,23 €
Papiers/Cartons de la déchetterie		13,00 €	13,00 €
Ferraille de la déchetterie		81,00 €	81,00 €

6.3 Coût réel de la filière de collecte des emballages recyclables

La filière de collecte des emballages est subventionnée par ECO-EMBALLAGES et est en partie équilibrée par les recettes qui proviennent de la revente des matériaux.

Tableau n° 33. : Coût réel de la filière Eco-Emballages

	Année 2007	Année 2008
Coût collecte	291 880,31 €	295 893,21 €
Coût traitement	292 482, 51 €	309 825,14 €
Coût total de la collecte et du traitement des déchets recyclables	584 362,82 €	605 718,35 €
Subventions ECO-EMBALLAGES (acier, cartons, aluminium, plastique, verre)	113 566, 66 €	126 614,09 €
Liquidatif ECO-EMBALLAGES	47 729,72 €	35 000 €
Recettes vente emballages (acier, cartons, aluminium, plastique, verre)	47 325,20 €	49 713,56 €
Recettes vente journaux et magazines	45 167,75 €	42 150,50 €
Recettes totales liées aux déchets recyclables	253 789, 33 €	253 478,13 €
COUT REEL	330 573,49 €	352 240,22 €
Coût réel à la tonne	137,51 €	142,37 €
Coût par habitant	7,68 €	8,18 €

6.4 Coût réel de la gestion des déchets déposés à la déchetterie

Au même titre que pour la filière des déchets recyclables du programme ECO-EMBALLAGES, les coûts de la déchetterie sont équilibrés grâce aux recettes.

Celles-ci proviennent de :

- la participation financières des communes d'Aigremont, de Mareil-Marly, de Chambourcy et de Fourqueux.
- de la reprise du papier/carton
- de la reprise de la ferraille
- de la reprise des DEEE..

Tableau n° 34. : Coût réel de la gestion des déchets déposés à la déchetterie

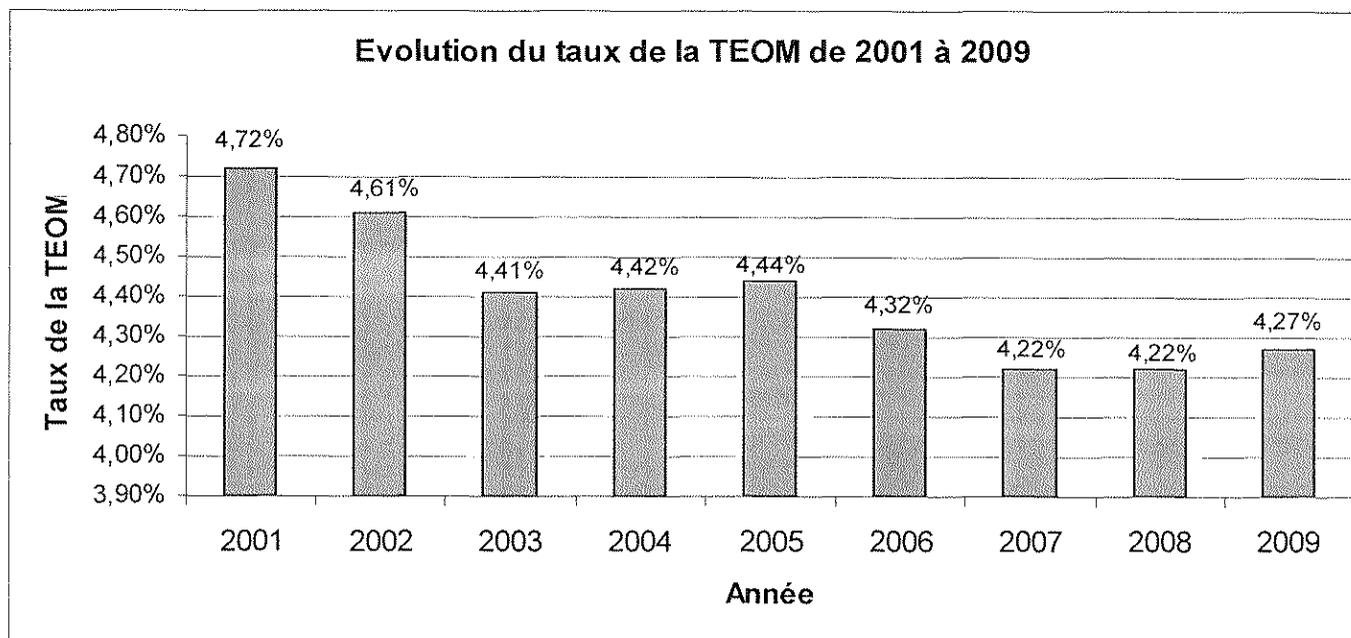
	Année 2007	Année 2008	Δ
Coût de location et d'évacuation des bennes	138 650,14 €	148 919,26 €	+ 7,41 €
Coût de traitement des déchets des bennes	107 184,71 €	118 148,30 €	+ 10,23 €
Coût de gestion des déchets déposés à la déchetterie	245 834,85 €	267 067,56 €	+ 8,64 €
Gardiennage de la déchetterie	3 383,97 €	5 732,94 €	+ 69,41 €
Recettes revente papiers/cartons	1 650,44 €	1 998,69 €	+ 21,10 %
Recette ferraille	6 900,48 €	7 815,84 €	+ 13,27 %
Recettes revente D.E.E.E.	960,23 €	2 966,31 €	+ 208,92 %
Participation financière des communes	65 267,62 €	75 287,96 €	+ 15,35 %
Recettes	74 778,77 €	88 068,80 €	+ 17,77 %
COUT REEL	174 440,05 €	184 731,70 €	+ 5,90 %
Coût réel à la tonne	63,40 €	64,40 €	1,58 %
Coût par habitant	3,00 €	3,18 €	6 %

Pour rappel :

- la collecte des D.E.E.E. s'est déroulé en 2007 à partir du mois de septembre.
- les tonnages collectés en 2007 s'élèvent à 2 751,27 tonnes contre 2 868,67 en 2008.

EVOLUTION DE LA T.E.O.M. DEPUIS 2001

Bases réelles 2001	Bases réelles 2002	Bases réelles 2003	Bases réelles 2004	Bases réelles 2005	Bases réelles 2006	Bases réelles. 2007	Bases réelles 2008	Bases prév 2009*
57 547 849	59 459 236	61 322 933	63 251 815	64 990 494	66 580 452	67 918 765	69 266 208.	80 149 000
Produit 2001	Produit 2002	Produit 2003	Produit 2004	Produit 2005	Produit 2006	Produit 2007	Produit 2008	Produit 2009
2 717 113	2 740 871	2 706 041	2 792 780	2 885 578	2 876 276	2 866 172	2 923 034	3 422 362
Taux obtenu 2001	Taux obtenu 2002	Taux obtenu 2003	Taux obtenu 2004	Taux voté 2005	Taux voté 2006	Taux voté 2007	Taux voté 2008	Taux voté 2009
4,72%	4,61%	4,41%	4,42%	4,44%	4,32%	4,22%	4,22%	4,27%

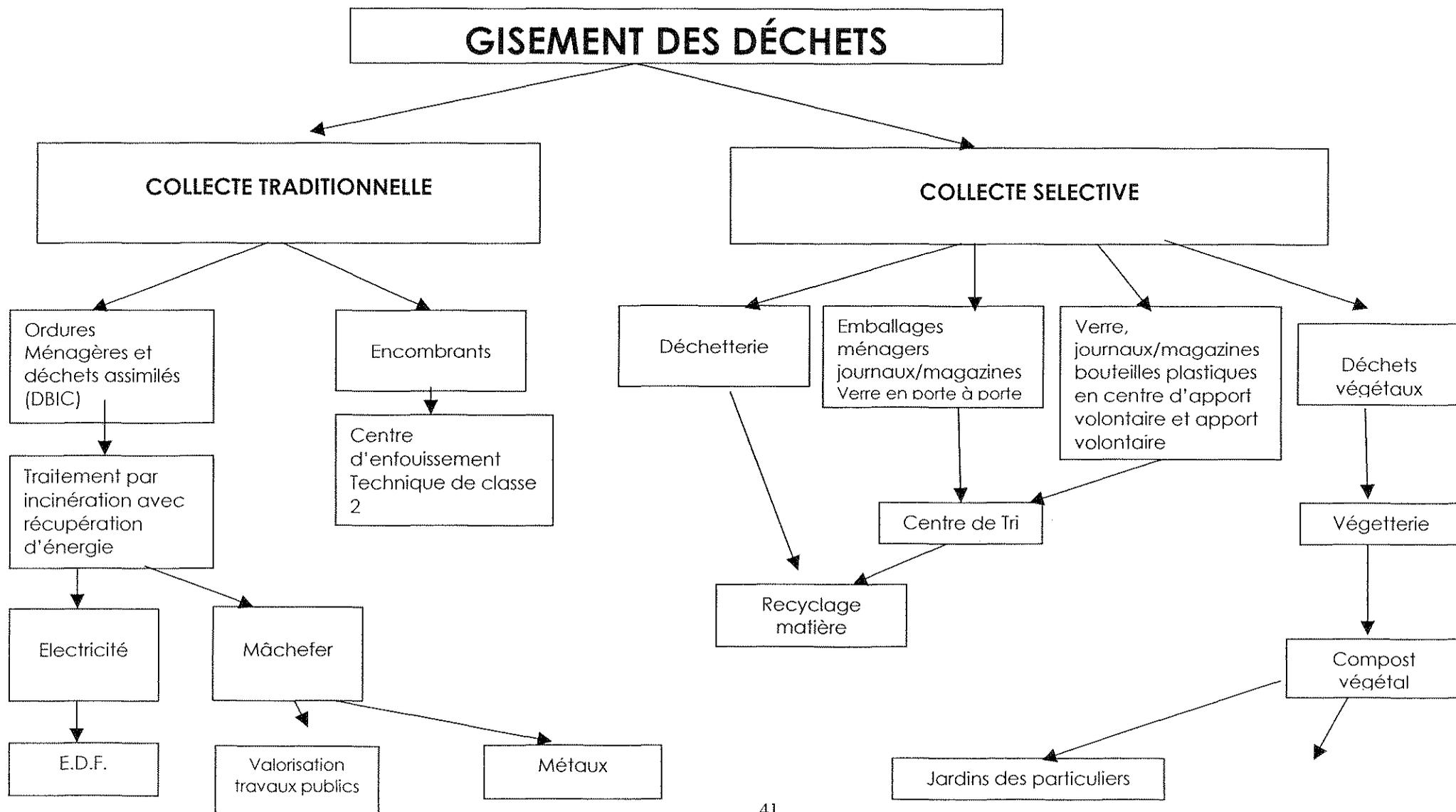


7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Directeur de l'Environnement : Ingénieur principal
Responsable de l'activité des déchets ménagers : Ingénieur
Responsable de l'activité des Déchets des professionnels : Technicien
Secrétaire des déchets ménagers : Agent administratif
Secrétaire de l'activité des déchets professionnels : Agent administratif
Gardien de la Déchetterie : Agent d'entretien
Agent de Contrôle/Ambassadeur du tri : Agent technique

RAPPORT 2008 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Synoptique des flux de gestion des déchets



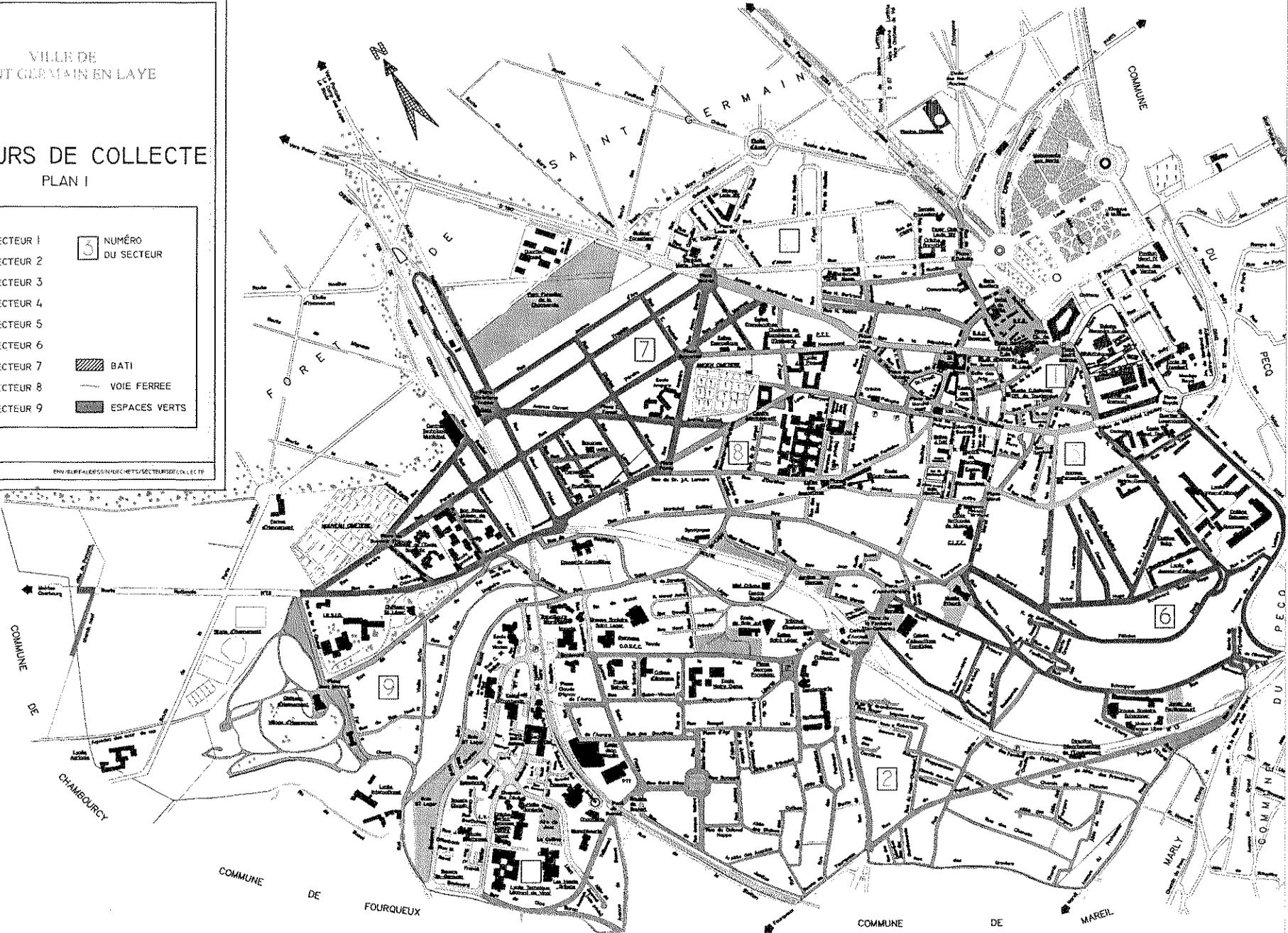
VILLE DE
SAINT GERMAIN EN LAYE

SECTEURS DE COLLECTE
PLAN I

	SECTEUR 1		NUMÉRO DU SECTEUR
	SECTEUR 2		
	SECTEUR 3		
	SECTEUR 4		
	SECTEUR 5		
	SECTEUR 6		BATI
	SECTEUR 7		VOIE FERREE
	SECTEUR 8		ESPACES VERTS
	SECTEUR 9		

PHI JANVIER 2006

ENV/REP/EA/ERS/DIR/SEC/NETS/SECTEURS/DE/COLLECTE



ANNEXE N ° 2: IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

1. Lieu d'installation des conteneurs de surface pour les emballages légers

- **Hameau de la Garenne, (1 conteneur)**
- **Hameau de Fromainville, (1 conteneur)**
- **Ferme de la Garenne, (5 conteneurs)**
- **Ferme des Noyers, (2 conteneurs)**
- **Port de Plaisance. (1 conteneur)**

2. Lieu d'installation des conteneurs de surface pour le verre

- **Hameau de la Garenne, (1 conteneur)**
- **Hameau de Fromainville, (1 conteneur)**
- **Ferme de la Garenne, (1 conteneur)**
- **Ferme des Noyers, (1 conteneur)**
- **Port de Plaisance, (1 conteneur)**
- **Rue de la Croix de Fer (face au restaurant La Fontana) (1 conteneur)**
- **Rue du Prieuré (à la hauteur du n°2) (1 conteneur)**
- **Boulevard Charles Gounod (face rue Maurice Ravel) (1 conteneur)**
- **Place d'Ayr (1 conteneur)**
- **Rue Schnapper (à proximité de la sente de l'Ermitage) (1 conteneur)**
- **Avenue Saint-Fiacre (à hauteur du n°25) (1 conteneur)**
- **Avenue du Président Kennedy (face au restaurant Cazaudchore) (1 conteneur)**
- **Avenue du Président Kennedy (Camp militaire des Loges) (3 conteneurs)**
- **Boulevard Victor Hugo (à proximité de la rue Alexandre Dumas) (1 conteneur)**

- **Rue Armagis (face au n°11) (1 conteneur)**
- **Place Mareil, (1 conteneur)**
- **Boulevard Hector Berlioz (à la hauteur de l'association La Soucoupe) (1 conteneur)**
- **Cité Croix Saint-Simon – Route Nationale 184. (1 conteneur)**
- **Carrefour des six chiens (Rôtisserie des Loges). (1 conteneur)**
- **Croix de Noailles (Restaurant l'Ostéria) (1 conteneur)**
- **Route des Princesses (Lycée Agricole et Horticole) (1 conteneur)**
- **Route départementale 190 (Quartier Goupil) (1 conteneur)**
- **Route des Pavillons (Restaurant d'entreprise SNCF) (1 conteneur)**
- **Rue Frédéric Bastiat (à l'intérieur de la déchetterie) (1 conteneur)**
- **Usine du S.I.A.A.P (à l'intérieur du site) 6 conteneurs**
- **Allée de Pomone (1 conteneur)**

3. Lieu d'installation des conteneurs enterrés pour le verre

- **Place de la Victoire (2 conteneurs)**
- **Rue de Gramont (2 conteneurs)**
- **Rue Léon Désoyer/Angle rue du Dr Maurice Larget (2 conteneurs)**
- **Boulevard Franz Liszt (face à la blanchisserie inter-hospitalière) (2 conteneurs)**